eux candidats briguent la mair

Jean Ballester, le maire sortant, se représente. Face à lui, de nouveau, Philippe Rigault. Attention, le mode de scrutin change. Le vote s'effectuera sur la liste complète

d'Annot), les deux mêmes têtes des électeurs pour les municipade liste brigueront les suffrages les des 23 et 30 mars. élections municipales le cas lors des dernières our l'instant (comme ce fut

il siège dans le groupe des Indéétiquette, se représente. À 71 ans. Jean Ballester, maire sortant sans il est père de trois enfants. Alpes-de-Haute-Provence. Marié, pendants au conseil général des

n'ont pas dévoilé leurs program-Pour l'instant, les deux candidats ans, est marié et a trois enfants. Lui aussi sans étiquette. Il a 48 lippe Rigault, gérant de société. L'autre liste sera menée par Phi-

c'est le mode de scrutin qui dedernier. Si auparavant les élecréforme du mode de scrutin, voté habitants, est concernée par la En effet, Annot commune de 1 100 accordée à la liste arrivée en tête. deux tours avec prime majoritaire vient proportionnel, de liste, à Ce qui sera nouveau en revanche, par l'Assemblée nationale en mai



À gauche, Philippe Rigault, gérant de société. À droite, Jean Ballester maire sortant, conseiller (Photos DR)

un nom sans le remplacer, en liste, ou tout simplement rayer pour en mettre un autre sur la teurs pouvaient rayer un nom,

une liste complète et déposer mars prochain ce ne sera plus les stylos au vestiaire, voter pour possible. Il faudra donc laisser

dans l'urne, une liste sur laquelle

aucun nom ne devra être rayé,

élus à la communauté des comelecteurs sauront egalement qui candidats. des la présentation des listes des munes. Ils devront être identifiés seront les représentants s'ils sont homme. Il en ira de même pour obligatoirement comporter en almes-femmes : les listes devront lement à égalité hommes-femmes. les adjoints qui devront être égaternance une femme et un Dès la publication des listes, les

lages jusqu'à maintenant. élus de l'opposition, ce qui n'était dans les conseils municipaux des de plus de 1 000 habitants a pour cause d'annulation des élections. d'une pièce d'identité est une gatoire. La non-présentation carte d'électeur n'étant pas oblirement d'une pièce d'identité, la Attention également pour aller but également de faire entrer Ce nouveau scrutin pour les villes voter, il faudra se munir obligatoipas le cas dans beaucoup de vil-

LOUIS BOURGUE

consultable sur le site internet pret.gouv.fr. Le nouveau texte de la loi dans son intégralité est

Autre nouveauté, la parité hom-

sinon le bulletin sera annulé.